

Procès-verbal issu du Conseil Municipal
du 09 février 2023

Date de convocation : 02/02/2023

Ordre du Jour :

- 03) Demande de subventions des associations
- 04) Choix de la chaudière à l'école
- 05) Demande de subvention CAF pour l'implantation de jeux
- 06) Demande de subvention CARSAT pour l'implantation d'agrès de sport
- 07) Prix repas des aînés
- 08) Comice Agricole 2023

Divers

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine,
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme MOTTIER Catherine
M. TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir Mme GUILLOU Sylvie

Absent non excusé : MARCO Benjamin,

Mme CHERAMY Laure-Aline a été désignée secrétaire de séance ;

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2023-03 Demande de subventions des associations

Mme le Maire informe que les associations suivantes ont déposé des demandes de subventions en mairie et qu'il convient de se prononcer :

- Association des conciliateurs de Justice
- Association des secrétaires de mairie
- Collectif Association des Vétérans des Essais Nucléaires et leurs familles 41
- Prévention routière de Blois
- Tennis Club Villiers/Azé
- BTP CFA d'Indre et Loire
- Secours catholique
- Association Française des Sclérosés En Plaques
- Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes
- Aide à Domicile en Milieu Rural
- Fédération des aveugles et amblyopes de France
- AL St OUEN Basket
- Tour du Loir-et-Cher
- Ecole pour la participation aux petites randos
- Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie

Mme MOTTIER dit que si l'association sert aux administrés de la commune, il faut verser une subvention.

Concernant la demande de 800 € du Tennis Villiers/Azé, il est proposé de donner 500 € comme habituellement car il n'y a pas de projet exceptionnel pour 2023 qui justifie cette hausse. Mme JOLY-LAVRIEUX propose de donner **600** €, M. GAUTHIER lui répond qu'il vaut mieux qu'il fasse une autre demande s'il y a un projet exceptionnel non mentionné.

Concernant la demande de Saint-Ouen Basket, M. GAUTHIER dit qu'ils sont déjà intervenus à l'école d'Azé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de donner une subvention à :

- Association des conciliateurs de Justice d'un montant de 50 €
- Association des secrétaires de mairie d'un montant de 50 €
- Collectif AVEN 41 d'un montant de 50 €
- Prévention routière de Blois d'un montant de 50 €
- Tennis Club Villiers/Azé d'un montant de 500 €
- AL St OUEN Basket d'un montant de 50 €
- Ecole pour la participation aux petites randos d'un montant de ~~500~~€
- CDPA d'un montant des 50 €

- CINECOLE en Vendômois, un montant de 50 €, si une demande est déposée en mairie
- Perche nature, un montant de 50 €, si une demande est déposée en mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas donner aux associations suivantes :

- BTP CFA d'Indre et Loire
- Secours catholique
- AFSEP
- Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes
- ADMR
- Fédération des aveugles et amblyopes de France
- Tour du Loir-et-Cher

2023-04 Choix de la chaudière à l'école

Mme le Maire informe que la chaudière de l'école est vieillissante et qu'il convient de procéder à son remplacement. Elle laisse la parole à M. DELGADO en charge du patrimoine.

Ce dossier a déjà été évoqué en commission patrimoine et il en est ressorti que le choix de la chaudière à gaz était le plus judicieux. Le coût d'installation est moindre d'environ 35 000 € comparé aux autres types de chauffage qui coûteraient un peu plus de 150 000 €.

M. DELGADO propose donc de retenir le principe de la chaudière à gaz en remplacement de celle à fioul existante à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide par 3 abstentions et 10 voix pour de retenir le principe d'installation d'une chaudière à gaz à l'école en remplacement de la chaudière fioul existante et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

2023-05 Demande de subvention CAF pour l'implantation de jeux à côté du city-park

Madame le Maire informe qu'il est envisagé de faire poser des jeux pour enfants à côté du city-park afin de compléter cet espace pour le plus grand nombre d'administrés.

Elle laisse la parole à M. GAUTHIER en charge du cadre de vie.

La collectivité peut solliciter les services de la CAF lorsqu'elle achète des jeux à destination des enfants. Le montant de la subvention peut atteindre les 80 % du montant HT final de la dépense. Le coût pour la pose de ces jeux serait de 23 339.47 € TTC soit 19 449.53 € HT.

Mme MOTTIER demande si ces nouveaux jeux vont supprimer l'aire de jeux existante au tennis. Mme BOULAY lui répond que non mais que le contrôle des structures va être fait et que suite à cela des jeux peuvent être supprimés. Il est envisagé de les changer à terme. Mme LANDRE demande quand ce contrôle aura lieu, Mme BOULAY lui répond après le vote du budget. M. GAUTHIER explique que ce projet est la première phase et qu'il est envisagé d'autres phases. Le sol sera en gazon et caoutchouc.

Mme le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention auprès des services de la CAF pour l'installation de jeux à destination des enfants de 1 à 10 ans, au taux de 80 % du montant total HT, soit une subvention de 15559.62 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents d'autoriser Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des services de la CAF pour demander une subvention maximale pour le projet d'implantation de jeux à destination des enfants de 1 à 10 ans.

2023-06 Demande de subvention CARSAT pour implantation d'agrès de sport à destination des séniors à côté du city-park

Madame le Maire informe qu'il est envisagé de faire poser des agrès pour les séniors à côté du city-park afin de compléter cet espace pour le plus grand nombre.

Elle laisse la parole à M. GAUTHIER en charge du cadre de vie.

La collectivité peut solliciter les services de la CARSAT lorsqu'elle achète des agrès de sport à destination des séniors. Le montant de la subvention peut atteindre les 80% du montant HT final de la dépense. Le coût pour la pose de ces jeux serait de 4 243.44€ TTC soit 3 536.20 € HT.

Mme BIGOT informe que la MSA pourrait également subventionner ce type de projet et qu'il faudrait se renseigner.

Mme le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention auprès des services de la CARSAT pour l'installation d'agrès de sport à destination des séniors, au taux de 80 % du montant total HT, soit une subvention de 2 828.96 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'autoriser Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des services de la CARSAT pour demander une subvention maximale pour le projet d'implantation de jeux à destination des séniors.

2023-07 Prix du repas des aînés

Le Conseil municipal a décidé d'ouvrir la cantine scolaire communale aux personnes de la collectivité nées avant 1955, une fois par semaine le jeudi sur réservation. Le 23 Janvier 2020, il a été décidé par délibération d'ouvrir ce repas aux personnes de plus de 60 ans.

Madame Laure-Aline CHÉRAMY, adjointe déléguée, propose de porter le prix du repas des aînés à 8,70 €, soit une hausse de 0,10 €.

Mme MOTTIER dit qu'une hausse de 10 centimes ne fera pas baisser la fréquentation. Mme CHERAMY précise que ce prix ne correspond pas au coût réel du repas. Mme MOTTIER dit que ce n'est pas le but de cette action. Mme CHERAMY est d'accord avec elle et dit que ce repas est organisé dans un but social. Mme GUILLOU dit que si l'on fixait le prix du repas entre 10 et 12 € cela ne la choquerait pas. Mme JOLY-LAVRIEUX informe qu'il peut y avoir jusqu'à 10 personnes et que c'est un moment convivial et social pour les aînés. Mme JOLY-LAVRIEUX dit que porter le prix de ce repas à 8.80 € ne la choque pas car les rations sont confortables et que c'est bon. Après discussions, il est proposé d'appliquer le taux de l'inflation de 2022 soit 5.2 %. Mme le Maire propose aux élus de porter le prix du repas des aînés à 8.90 € à compter du 1er mars 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal, décident :

- d'ouvrir la cantine scolaire aux personnes nées avant 1955, une fois par semaine le jeudi, sur réservation auprès de la mairie.
- de fixer le prix du repas à 8,90€, payable par mois à réception de la facture à compter du 1er mars 2023.
- d'autoriser le Maire à faire le nécessaire pour mener à bien ce dossier.

08) Comice Agricole 2023

Mme le Maire informe que la Commune de Thoré-la-Rochette va organiser le comice les 10 et 11 juin prochain et que la dernière manifestation de ce type date d'il y a 10 ans. En tant que commune, nous avons prêté « des bras » et qu'aucune subvention n'avait été demandée car la Communauté de communes du Pays Vendômois, la Communauté de communes Vendômois Rural et la commune de Villiers-sur-Loir avaient financé ce comice. Maintenant c'est la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois qui est compétente et elle ne donne de subvention que pour la partie Comice et ne prend pas en compte la partie animation et restauration. Il est donc demandé, et imposé, à chaque commune du canton de donner une subvention selon le nombre d'habitants et la surface agricole utile, pour leur permettre d'avoir un fonds de roulement de 20 000 € pour financer les deux parties non prises en charge par la CATV. Un versement d'une subvention de 1439 € nous est demandé. La commune participera financièrement et mettra à dispositions des agents des services techniques, sur 4 jours pour le montage et le démontage, pour l'organisation du comice Agricole à Thoré-la-Rochette en 2023. La CATV va quant à elle donner 2800 €.

Divers

- Mme le Maire informe que le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé le mercredi 1^{er} mars.
- Un des agents des services techniques a vu son temps partiel thérapeutique prolongé jusqu'à mi-avril 2023
- Mme METTAYE a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2023.
- L'UNRPA a changé de présidente, c'est Mme Martine JOLY-LAVRIEUX qui est désormais la présidente.
- Mme le Maire informe que suite à la demande de M. TYTGAT faite lors du dernier conseil concernant le suivi des travaux de la maison de santé, c'est le cabinet Boursesquisse qui fera le suivi et que cela est compris dans ses prestations.

La séance est levée à 21h14.

Fait le 14/02/2023, à Azé

Le Maire

BOULAY Maryvonne



Le secrétaire de séance

CHERAMY Laure-Aline



